
SAS LOUIS CHARLIN

Dossier de demande
d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'installations
de stockage d'alcools de bouche

À LIGNIERES-SONNEVILLE (16)

PARTIE N°3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET PROJETEES

Destinataire	Société	Email	Téléphone
Jean SOUPÉ – Président Bernard SOUPÉ – Directeur Général Joel SOUPÉ – Directeur Général	SAS LOUIS CHARLIN	louis.charlin@wanadoo.fr	05 45 81 65 16 05 45 81 78 35

ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 – 61 Avenue Beaupréau
17390 LA TREMBLADE, FRANCE
Tel : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



TABLE DES MATIERES

1. OBJET DU DOCUMENT	7
2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE	7
2.1 LOCALISATION	7
2.2 PERIMETRE ICPE	8
2.3 ENVIRONNEMENT IMMEDIAT	9
2.4 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE	10
2.5 SITES INDUSTRIELS	11
3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES	12
3.1 DESCRIPTION GENERALE	12
3.1.1 CIRCULATION SUR LE SITE	12
3.1.2 ACCES ET LIMITATIONS D'ACCES	12
3.1.3 LES AIRES DE DEPOTAGE	13
3.2 DESCRIPTION DES STRUCTURES	14
3.2.1 LES CHAIS DE STOCKAGE	14
3.2.2 LES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX	15
3.2.3 EMLACEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES	15
3.3 AUTRES EQUIPEMENTS (AERATION, CHAUFFAGE, ECLAIRAGE)	16
3.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES	16
3.4.1 RECEPTION ET EXPEDITIONS D'ALCOOLS	16
3.4.2 MODE D'ENTREPOSAGE	17
3.5 RESEAUX EXISTANTS	17
3.5.1 EAUX PLUVIALES	17
3.5.2 EAUX INDUSTRIELLES	17
3.5.3 EAUX ACCIDENTELLES	17
3.5.4 EAUX USEES	17
3.6 LES UTILITES	17
3.6.1 EAU POTABLE	17
3.6.2 PRELEVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL	18
3.6.3 ELECTRICITE	18
3.6.4 CHARGE DES ENGINES DE MANUTENTION	18
3.6.5 GROUPE FROID	18
3.7 TELECOMMUNICATION	18
3.8 DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME	19
3.9 LES MOYENS DE LUTTE INCENDIE	19
3.9.1 MOYENS EN EAU INCENDIE	19
3.9.2 EXTINCTEURS	19
3.9.3 RÉSEAU RIA	19
3.10 PROTECTION Foudre	19
3.11 FLUX MATIERES ACTUELS	19
3.12 FLUX DE DECHETS	20
3.13 CONSOMMATIONS ACTUELLES	20
4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETÉES	20
4.1 DESCRIPTION GENERALE	20
4.2 AMENAGEMENTS GENERAUX PROJETÉS	21

4.2.1	ACCES AUX CHAIS.....	21
4.2.2	AIRES DE DEPOTAGE.....	21
4.2.3	LIMITATIONS D'ACCES.....	21
4.3	CAPACITES DES CHAIS EXISTANTS.....	21
4.4	CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES.....	23
4.5	LES RESEAUX.....	24
4.5.1	LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES.....	24
4.5.2	LA COLLECTE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS.....	24
4.5.3	LA COLLECTE DES ECOULEMENTS ACCIDENTELS.....	24
4.5.4	LES TRANSFERTS PAR CANALISATIONS.....	25
4.6	DISPOSITIFS DE DETECTION, D'ALARME ET DE SURVEILLANCE.....	25
4.6.1	DETECTION INCENDIE.....	25
4.6.2	DETECTION INTRUSION.....	25
4.7	LES UTILITES.....	25
4.7.1	ELECTRICITE.....	25
4.7.2	CHAUFFAGE.....	25
4.7.3	TELECOMMUNICATION.....	25
4.7.4	UTILITES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES MESURES DE MAITRISE DES RISQUES (MMR) 26	
4.8	LES MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE.....	26
4.8.1	LA RESERVE INCENDIE.....	26
4.8.2	LE RESEAU RIA.....	26
4.8.3	LES EXTINCTEURS.....	26
4.8.4	PROTECTION Foudre.....	26
4.9	FLUX MATIERES.....	27
4.10	DECHETS.....	27
4.11	CONSOMMATIONS.....	27

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site	7
Figure 2 : Localisation du site au niveau communal	8
Figure 3 : Périmètre ICPE	8
Figure 4 : Affectation des bâtiments à proximité immédiate	9
Figure 5 : Localisation des ERP à proximité	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site.....	7
Tableau 2 : Liste des ICPE soumises à autorisation, enregistrement ou déclaration à proximité du site.....	11
Tableau 3 : Capacités de stockage d'alcool optimales.....	14
Tableau 4 : Emplacement des installations existantes.....	15
Tableau 5 : Capacité de rétention des chais.....	17
Tableau 6 : Nombre d'extincteur minimum requis.....	19
Tableau 7 : Stocks et Flux de matières.....	19
Tableau 17 : Productions de déchets.....	20
Tableau 8 : Consommations.....	20
Tableau 9 : Planning des travaux.....	21
Tableau 10 : Capacité de stockage d'alcool actuelles.....	22
Tableau 11 : Caractéristiques des constructions existantes et projetées.....	23
Tableau 12 : Répartition des surfaces de ruissèlement d'eaux pluviales.....	24
Tableau 13 : Capacités de rétention projetées.....	24
Tableau 14 : Nombre d'extincteur minimum requis.....	26
Tableau 15 : Synthèse des niveaux de protections foudre à atteindre sur les installations ...	26
Tableau 16 : Flux de matières sortantes.....	27
Tableau 17 : Productions de déchets.....	27
Tableau 18 : Consommations.....	27

LISTE DES PHOTOS

Photo n°1 : Vue du site depuis le nord du site	9
Photo n°2 : Vue aérienne de la localisation des accès.....	12
Photo n°3 : Accès n°1 : entrée du site.....	13
Photo n°4 : Accès n°2 (SDIS)	13
Photo n°5 : Accès n°3 (SDIS).....	13
Photo n°6 : Chai n°1 – façade sud.....	14
Photo n°7 : Chai n°2 et n°3 – façade sud	15

LISTE DES ACRONYMES

AP	Arrêté Préfectoral
CMS	Capacité Maximale de Stockage
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
RIA	Robinet d'Incendie Armé

1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document vise à décrire l'ensemble des installations existantes sur le site LOUIS CHARLIN à LIGNIERES SONNEVILLE ainsi que les installations projetées.

La description des installations existantes et projetées intègre entre autres une description de la nature et du volume des activités, les modes de fonctionnement, les procédés mis en œuvre et les éléments de sécurité.

Ces descriptions, visant à donner tous les éléments nécessaires à l'analyse des impacts environnementaux et des dangers, sont présentées pour les situations actuelles et futures. Ces analyses sont traitées respectivement par les parties 4 et 5 de cette étude.

2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

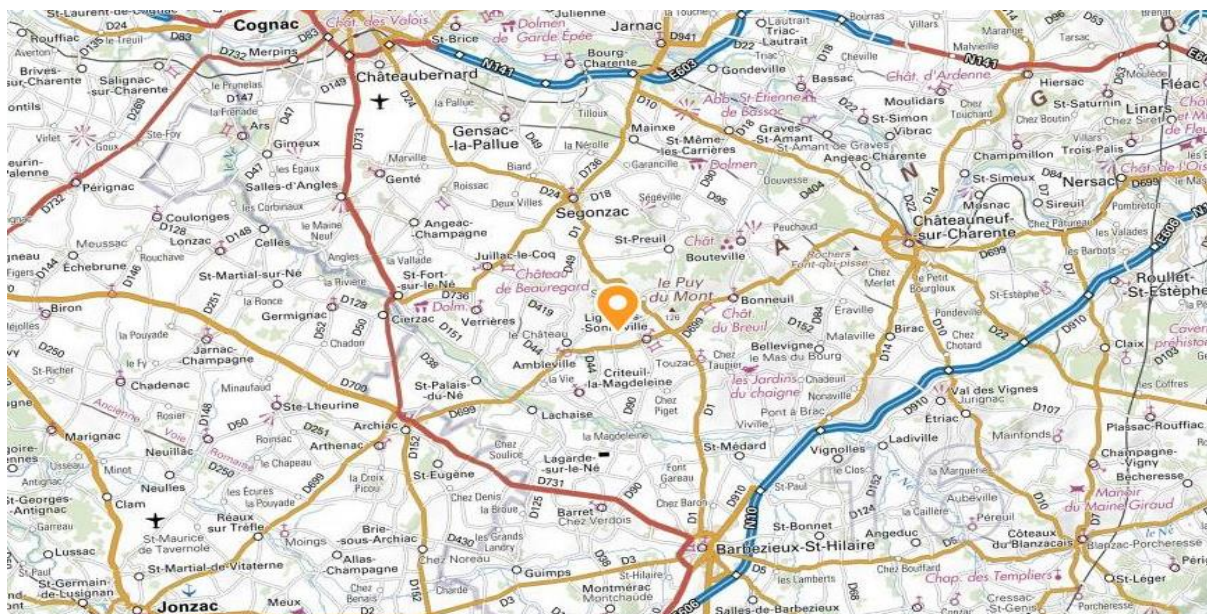
2.1 LOCALISATION

La SAS LOUIS CHARLIN est implantée :

- dans le département de la CHARENTE,
- sur la commune de LIGNIERES-SONNEVILLE (code postal 16130 et code INSEE 16186), en bordure de la D699 au lieu-dit « MONCHOISI »,
- à 15 km sur Sud-Est de COGNAC,
- à 12 km au Sud-Ouest de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE,
- à 22 km au Nord-Est de JONZAC,
- à 10 km au Nord de BARBEZIEUX-ST-HILAIRE.

Référentiel	WGS84	Lambert II Etendu
X	0°10'30" O	403 940 m
Y	45°33'40" N	2 065 400 m
Z	66 m NGF	66 m NGF

Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site



Source : Géoportail

Figure 1 : Localisation du site

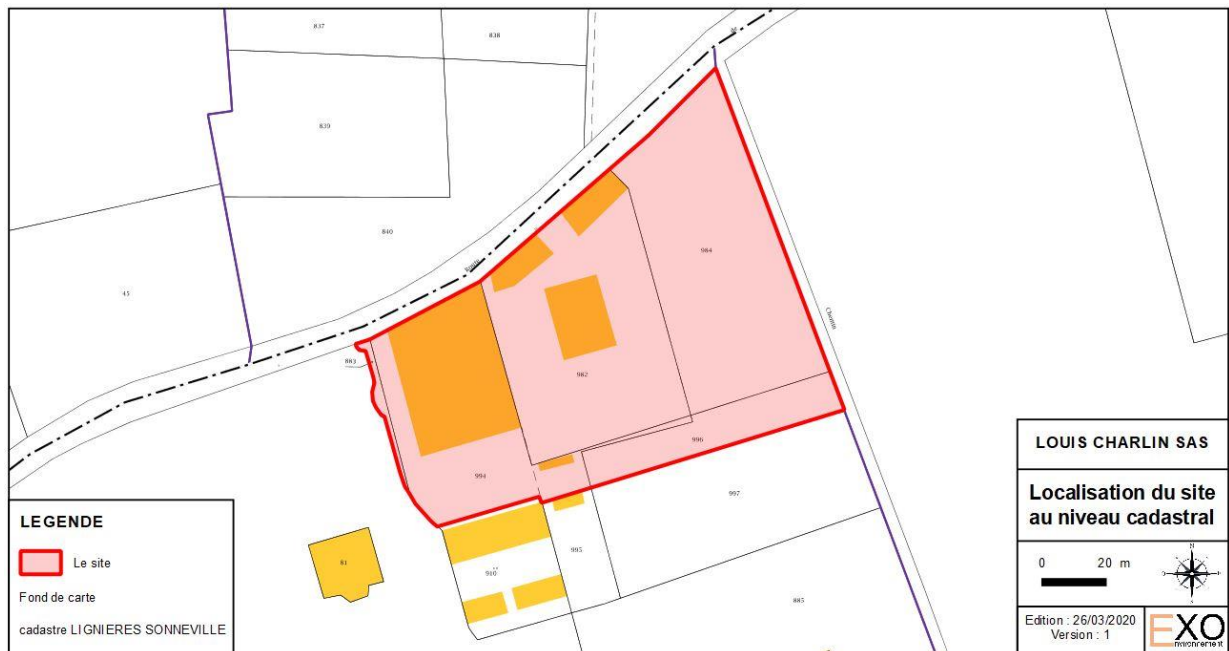


Source : Géoportail

Figure 2 : Localisation du site au niveau communal

2.2 PERIMETRE ICPE

Le périmètre ICPE des activités existantes et projetées englobe une superficie de 1,15 hectares.



Source : cadastre.gouv.fr

Figure 3 : Périmètre ICPE

2.3 ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

L'entreprise est située dans une zone rurale ayant une densité de population très faible.

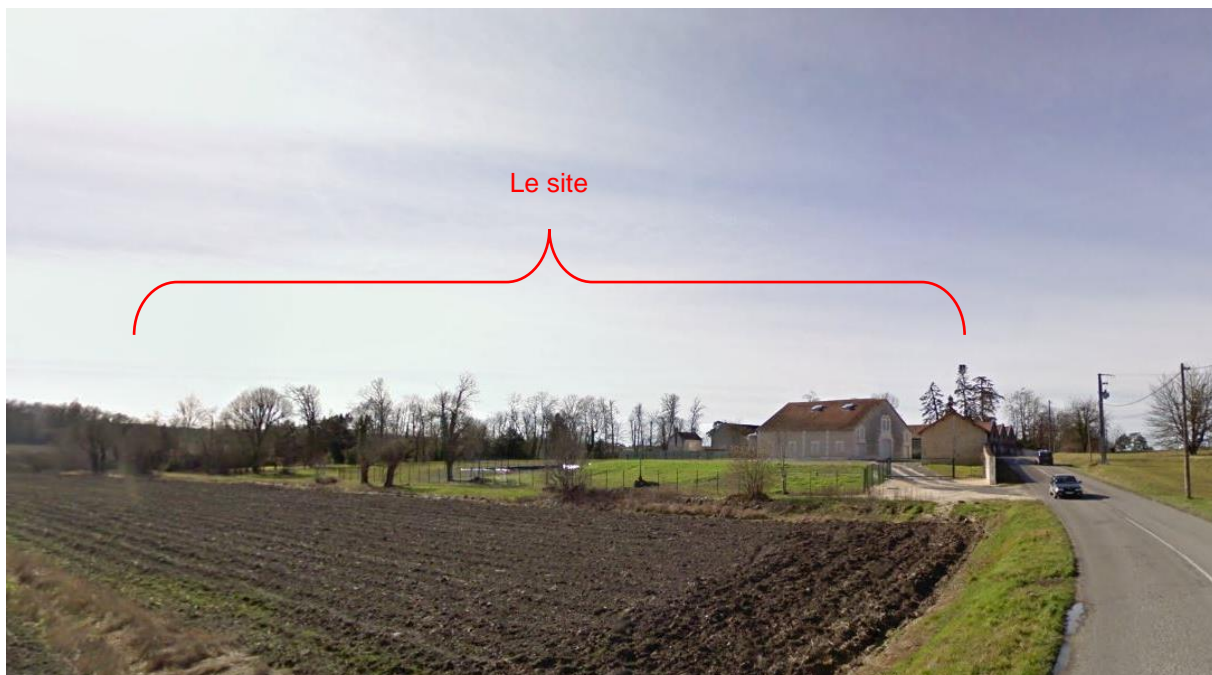
Les structures à proximité du site sont les suivantes :

- l'exploitation agricole EARL SARDET à 280 m au nord-ouest du site,
- les zones d'habitations dont les plus proches sont en limite sud-ouest du site.

La figure ci-dessous présente la localisation du site et l'affectation des bâtiments dans l'environnement immédiat du site.



Figure 4 : Affectation des bâtiments à proximité immédiate



Crédit photo : Google street view

Photo n°1 : Vue du site depuis le nord du site

2.4 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE

Sur la commune de LIGNIERES-SONNEVILLE, on recense :

- une église,
- un presbytère,
- un château,
- une mairie au sein du Château,
- un bureau de poste,
- l'épicerie bar « LA MANSIO »,
- un centre de loisir « L'ENTENTE SPORTIVE DE GRANDE CHAMPAGNE »,
- un musée « LA PETITE MAISON DU LIN » au sein du parc du Château,
- un presbytère,
- une salle des fêtes,
- une pharmacie,
- une maison de retraite,
- une station-service,
- une déchetterie.

Sur la commune d'AMBLEVILLE, on recense :

- une école
- une salle des fêtes,
- une mairie.

Sur la commune de CRITEUIL-LA-MAGDELEINE, on recense :

- une mairie,
- un restaurant « AUX DELICES DU TERROIR »,
- une salle polyvalente.

L'établissement le plus proche de la SAS LOUIS CHARLIN est la pharmacie, à environ 370 m à l'ouest.



Figure 5 : Localisation des ERP à proximité

2.5 SITES INDUSTRIELS

Le tableau suivant présente la liste des installations classées (ICPE) à enregistrement ou autorisation sises dans la proximité du site.

L'établissement	Régime	Activités	Commune	Distance / SITE
Distillerie DAUDIN	Autorisation	Production et stockage d'alcools de bouche	BELLEVIGNE (16)	1,1 km au sud-est
Domaine de CHATEAU DE FONTPINOT	Autorisation	Production et stockage d'alcools de bouche	LIGNIERES-SONNEVILLE (16)	1,2 km au nord
Distillerie de SAINT DENIS	Enregistrement	Production et stockage d'alcools de bouche	LIGNIERES-SONNEVILLE (16)	1,6 km à l'ouest
SCEA Domaine de HAUTENEUVE	Autorisation (en cours)	Production et stockage d'alcools de bouche	LIGNIERES-SONNEVILLE (16)	1,6 km à l'ouest
ARCHAMBAUD ET FILS	Enregistrement	Production et stockage d'alcools de bouche	LIGNIERES-SONNEVILLE (16)	2,1 km au nord

Tableau 2 : Liste des ICPE soumises à autorisation, enregistrement ou déclaration à proximité du site



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 10 : Installations classées à proximité du site

3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

3.1 DESCRIPTION GENERALE

Le site de l'entreprise comporte à ce jour :

- des installations de stockage d'alcools :
 - le chai n°1 de vieillissement de 366 m² contenant 430 m³ d'alcools en cuves, en tonneaux et en fûts,
 - le chai n°2 de 461 m² (anciennement exploité par ORECO),
 - le chai n°3 de 405 m² (anciennement exploité par ORECO);
- une réserve incendie de 250 m³,
- un bassin étanche de récupération des effluents d'un volume de 250 m³,
- deux aires de dépotage,
- un local de rangement pour le stockage de matériel,
- un local technique,
- une ancienne habitation servant de local pour le personnel,
- un séparateur d'hydrocarbures,
- de la voirie goudronnée,
- des espaces verts.

3.1.1 CIRCULATION SUR LE SITE

La circulation sur le site est peu importante. Les voiries existantes permettent d'accéder à toutes les faces des chais. Elles ne comportent pas de voie sans issues. L'entreprise ne dispose pas d'un plan de circulation.

3.1.2 ACCES ET LIMITATIONS D'ACCES

L'accès au site s'effectue depuis la route départementale D699. Comme l'illustre la vue aérienne ci-contre, le site dispose des accès suivants :

- accès principal n°1 au nord-est : entrée, accès personnel et PL,
- accès secondaire n°2 au nord : accès aux engins de secours (SDIS),
- accès secondaire n°3 au nord-ouest : accès aux engins secours (SDIS),



Source : Google Earth

Photo n°2 : Vue aérienne de la localisation des accès

L'accès aux installations par les camions et les visiteurs s'effectue sous l'encadrement d'un employé.



Source : E-XO (2019)

Photo n°3 : Accès n°1 : entrée du site



Source : E-XO (2019)

Photo n°4 : Accès n°2 (SDIS)



Source : E-XO (2019)

Photo n°5 : Accès n°3 (SDIS)

3.1.3 LES AIRES DE DEPOTAGE

Le site dispose de deux aires de dépôtage :

- une sur la façade sud du chai n°1,
- une sur la façade sud des chais n°2 et n°3.

Ces aires sont imperméabilisées et matérialisées au sol. Elles sont placées en rétention via une connexion au réseau de récupération des effluents. Chaque aire dispose d'un poste permettant aux camions de se connecter à la terre lors des opérations de dépotage.

Des vannes 2 voies permettent de diriger les effluents vers le bassin de rétention de 250 m³ ou vers la réserve incendie de 250 m³.

3.2 DESCRIPTION DES STRUCTURES

3.2.1 LES CHAIS DE STOCKAGE

Le site est uniquement destiné au stockage d'alcools. Il comporte actuellement trois chais :

- le chai n°1 ayant déjà fait l'objet d'une déclaration de la part de la société LOUIS CHARLIN,
- les chais n°2 et n°3 ayant fait l'objet d'une déclaration de la part de la société ORECO. Il s'agissait initialement d'un unique chai dont la partie centrale sera laissée vide par l'entreprise LOUIS CHARLIN, créant ainsi les deux chais n°2 et 3.

Le tableau suivant détaille les capacités optimales de stockage d'alcool du site :

Localisation	Contenant	Matériaux	Nbre	Capacité (hl)	Total par zone	TOTAL
Chai n°1	Tonneau	Bois	5	120	4 298 hl	1 428 m ³
	Cuve	Inox	10	127		
	Cuve	Inox	2	160		
	Cuve	Inox	2	270		
	Fûts	Bois	448	3,5		
Chai n°2	Fûts et cuves	Inox et bois	-		4990 hl	
Chai n°3	Fûts et cuves	Inox et bois	-		4990 hl	

Tableau 3 : Capacités de stockage d'alcool optimales



Source : E-XO (2019)

Photo n°6 : Chai n°1 – façade sud



Source : E-XO (2019)

Photo n°7 : Chai n°2 et n°3 – façade sud

Les caractéristiques constructives sont précisées au chapitre 4.4.

3.2.2 LES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX

Les locaux administratifs du site sont regroupés dans l'ancienne habitation au nord du site.

3.2.3 EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le tableau suivant regroupe les emplacements des installations de la société.

PARCELLE	ADRESSE	SURFACE	INSTALLATIONS EXISTANTES ET PROJETÉES	PROPRIETAIRES
000 C 982	10 RTE DE BONNEUIL 16130 LIGNIERES-SONNEVILLE	3 700 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Espaces verts Voie de circulation Chai n°1 Habitation Local technique Local rangement 	SCI SAINTE MARIE
000 C 883	MONCHOISI 16130 LIGNIERES-SONNEVILLE	90 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Voie de circulation 	
000 C 984		3 950 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Entrée du site Espaces verts Réserve incendie de 250 m³ 1 bassin étanche effluents de 250 m³ Aire de dépotage 	
000 C 994		2 817 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Voie de circulation Espaces verts Chai n°2 Chai n°3 	
000 C 996		976 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Espaces verts 	
TOTAL SITE		11 533 m²		

Tableau 4 : Emplacement des installations existantes

3.3 AUTRES EQUIPEMENTS (AERATION, CHAUFFAGE, ECLAIRAGE)

L'aération

Il n'y a pas d'aération mécanique dans les bâtiments. L'aération est de type naturel.

Le chauffage

Les chais ne sont pas chauffés. La température dans les chais fluctue entre 10°C et 25°C sur l'année. L'habitation dispose d'un chauffage électrique.

Les éclairages

Les chais sont éclairés par des néons adaptés à ce type d'utilisation.

3.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES

Le site est conçu pour une activité de stockage et de vieillissement d'alcools. Cette activité nécessite des opérations de transfert d'alcools entre les chais ou avec des camions.

3.4.1 RECEPTION ET EXPEDITIONS D'ALCOOLS

Les opérations de chargement et de déchargement sont régies par des consignes opératoires (accès, stationnements, matériels) et de sécurité (mise à la terre...) liées aux opérations de réception expédition. Elles sont transmises au personnel du site et aux chauffeurs intervenant sur le site.

L'affichage est réalisé à l'entrée des chais.

Les transports sont réalisés par le personnel de la société ainsi que par des transporteurs extérieurs agréés.

L'entreprise procède aux vérifications d'usage avant de donner l'accord de dépoter aux transporteurs.

Les transporteurs extérieurs reçoivent le protocole de sécurité et la procédure de dépotage à respecter au niveau de l'établissement. Ces documents sont co-signés.

Les opérations de dépotage s'effectuent toujours en présence d'un employé de l'entreprise habilité au transport des matières dangereuses en citerne.

Les camions doivent être équipés de :

- 2 extincteurs de 6 kg à poudre et 1 extincteur cabine,
- d'équipements individuels (baudrier, lampe torche),
- d'équipements de 1er secours (gants, lunettes, bottes, eau),
- éléments indispensables de sécurité (signaux d'avertissement, cales).

Les documents de bord à présenter sont les suivants :

- les certificats d'agrément valides pour les boissons alcoolisées « 3065 » classe 3 groupe II (TAV<70°) ou III (TAV>70°),
- les certificats de jaugeage,
- les cartes grises,
- les attestations d'assurance,
- les certificats d'épreuve des citernes.

La plupart des camions citernes ont une capacité entre 140 hl et 300 hl, ils sont compartimentés. Les dépotages sont réalisés avec les flexibles et pompes du site. Des cuves tampons sont utilisées dans les chais pour faciliter les opérations de dépotage.

Le remplissage des fûts est réalisé par un opérateur, par pompage via un flexible et un robinet manuel.

L'opération est surveillée et contrôlée manuellement. La commande déportée permet à l'opérateur de surveiller facilement le niveau et d'arrêter la pompe à distance.

3.4.2 MODE D'ENTREPOSAGE

Les modes de stockage des eaux de vie dans les chais sont :

- en fûts de chêne (chevaletage sur 3 à 5 niveaux, réalisé manuellement par les opérateurs),
- en tonneaux de bois,
- en bonbonnes dame jeanne,
- en cuves inox.

3.5 RESEAUX EXISTANTS

3.5.1 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales issues des toitures du chai n°1 sont évacuées vers la réserve incendie de 250 m³.

Les eaux pluviales des toitures des anciens chais ORECO sont évacuées côté nord en bord de route. Les eaux pluviales issues des voiries sont évacuées via la réserve incendie de 250 m³ par son trop-plein. Les excédents sont infiltrés sur la parcelle au sud du site. Seules les eaux pluviales des voiries du chai n°1 transitent par un séparateur d'hydrocarbures.

3.5.2 EAUX INDUSTRIELLES

L'activité de stockage d'alcools ne génère pas d'eaux de lavage ou de process.

3.5.3 EAUX ACCIDENTELLES

Les installations contenant des alcools de bouche sont en rétention déportée. En cas de débordement important, les écoulements sont dirigés vers la parcelle agricole au sud-est.

Le tableau suivant regroupe les capacités de rétention des installations existantes :

Structure	Chai n°1	Chai n°2	Chai n°3
Surface	366 m ²	461 m ²	405 m ²
QSP	430 m ³	499 m ³	499 m ³
50 % QSP	215 m ³	250 m ³	250 m ³
Type de rétention	Déportée	Déportée	Déportée
Capacité de la rétention déportée	250 m ³	250 m ³	250 m ³

Tableau 5 : Capacité de rétention des chais

3.5.4 EAUX USEES

Les eaux usées des sanitaires sont traitées par une fosse toutes eaux.

3.6 LES UTILITES

3.6.1 EAU POTABLE

Le site est alimenté en eau par le réseau d'adduction communal.

Le volume d'eau consommé par l'entreprise est estimé à 10 m³ par an.

L'eau de la concession est utilisée pour :

- les besoins sanitaires du site,
- le maintien en eau des dispositifs de lutte contre les incendies.

3.6.2 PRELEVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL

L'entreprise n'effectue pas de prélèvement dans le milieu naturel.

3.6.3 ELECTRICITE

Le site est alimenté avec une puissance électrique de 12 kVA. La consommation annuelle est de 44 600 kWh.

L'ensemble des installations électriques est contrôlé annuellement par l'APAVE.

Les équipements respectent les exigences du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988.

Les installations électriques sont conformes à la norme NFC15.100 pour la basse tension.

Le matériel exposé aux projections de liquides est conforme aux dispositions de la norme NFC20.010.

Dans les locaux à risques d'incendie, les sources de dangers électriques dont le fonctionnement provoque des arcs, des étincelles ou l'incandescence d'éléments, sont incluses dans des enveloppes appropriées.

Dans les zones à risques d'explosion, les installations électriques sont conformes aux prescriptions des décrets du 19 novembre 1996 pour le matériel construit après le 1er Juillet 2003 et du 11 Juillet 1978 pour les autres. Dans ces zones, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 31 mars 1980 réglementant les installations électriques des établissements présentant des risques d'explosion sont appliquées.

Des interrupteurs multipolaires pour couper le courant (force et lumière) sont installés à l'extérieur des zones à risques.

L'éclairage présente un degré de protection égal ou supérieur à IP55 avec une protection mécanique.

Les issues sont équipées de blocs autonomes de sécurité.

Les appareils de protection, de commande et de manœuvre, sont contenus dans des enveloppes présentant un degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les appareils utilisant de l'énergie électrique (pompes...) situés à l'intérieur des chais sont au minimum de degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les équipements métalliques (réservoirs, cuves, canalisations) contenant des alcools sont mis à la terre et reliés par des liaisons équipotentiels.

3.6.4 CHARGE DES ENGINES DE MANUTENTION

Le site n'exploite pas d'engins de manutention. Les équipements sont déplacés dans les chais via des palans

3.6.5 GROUPE FROID

L'entreprise dispose d'un groupe froid de 45,9 kW fonctionnant avec 12 kg de gaz R410A qu'elle utilise pour filtrer ses eaux de vie.

3.7 TELECOMMUNICATION

Le personnel travaillant sur site dispose de téléphones portables.

3.8 DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME

Les chais sont équipés de détecteur d'incendie et l'ensemble du site est placé sous vidéosurveillance. La société STANLEY assure la télésurveillance des installations. En cas de détection, cette société appelle le responsable du site pour lever le doute.

3.9 LES MOYENS DE LUTTE INCENDIE

3.9.1 MOYENS EN EAU INCENDIE

L'entreprise dispose d'une cuve de récupération des eaux de pluies de 250 m³ servant de réserve incendie. Cette réserve dispose d'une aire de pompage.

3.9.2 EXTINCTEURS

Les chais sont pourvus d'extincteurs vérifiés chaque année. Des extincteurs d'une puissance minimal de 144 B sont positionnés dans les chais de sorte que la distance maximale à parcourir pour atteindre l'extincteur le plus proche soit inférieure à 15 m.

L'entreprise dispose d'une liste d'extincteurs précisant leurs caractéristiques et localisation. Elle s'engage à fournir :

LOCALISATION	EXIGENCE REGLEMENTAIRE
Chais de stockage d'alcools	2 extincteurs de puissance extinctrice 144 B par chai

Tableau 6 : Nombre d'extincteur minimum requis

Les vérifications font l'objet d'une consignation.

3.9.3 RÉSEAU RIA

Les chais sont équipés de RIA qui font l'objet d'un entretien régulier de la part d'ABC FEU.

3.10 PROTECTION Foudre

Le chai LOUIS CHARLIN actuellement exploité dispose d'un paratonnerre.

Dans le cadre du projet, le site a fait l'objet d'une étude analyse du risque foudre et d'une étude technique en juin 2020.

Les résultats sont présentés au chapitre 4.8.4.

3.11 FLUX MATIERES ACTUELS

Le tableau suivant récapitule les stocks et flux de l'entreprise sur l'année 2019.

Produit	Quantité max en stock actuelle	Flux max 2019	
		Entrant	Sortant
Alcools	430 m ³	510 m ³	700 m ³

Tableau 7 : Stocks et Flux de matières

3.12 FLUX DE DECHETS

L'activité de stockage d'alcools ne génère pas de déchets spécifiques.

Désignation	Quantité produite	Provenance interne	Stockage interne	Elimination
Déchets divers (bureaux,) 20 01 01 20 01 08	<1 t/an <1 t/an	Papier DIB	Containers communaux Benne tout venants	Communauté de communes
Déchets verts 20 02 01	-	-	-	Sur place
Boue du séparateur d'hydrocarbures 13 05 02	1 m³/an	Séparateur d'hydrocarbures	Pompage	ORTEC SERVICE ENVIRONNEMENT

Tableau 8 : Productions de déchets

3.13 CONSOMMATIONS ACTUELLES

Les tableaux suivants résument les consommations maximales annuelles de l'entreprise.

PROVENANCE	USAGE	CONSOMMATIONS D'EAU ACTUELLES	
		MOYENNE ANNUELLE	MAXIMALE JOURNALIERE
Eau de ville	Sanitaires, habitation	10 m³	0,02 m³

Utilités	Consommation annuelle 2018
Electricité	44 600 kWh

Tableau 9 : Consommations

4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETÉES

4.1 DESCRIPTION GENERALE

Le projet de l'entreprise résulte de l'acquisition du chai de stockage d'ORECO, sur le même site que son chai existant. Cette acquisition fait franchir le seuil de l'autorisation au site et l'entreprise en profite pour réorganiser ses installations et améliorer la sécurité. Dans cette optique, le chai nouvellement acquis verra sa partie centrale vidée de tout stockage afin de constituer les chais n°2 et 3 et de limiter les effets dominos en cas d'incendie.

L'entreprise projette :

- pour les chais de vieillissement d'alcool :
 - de stocker au maximum 430 m³ dans le chai n°1,
 - de stocker au maximum 499 m³ dans le chai n°2 via l'implantation de fûts et d'une cuve,
 - de stocker au maximum 499 m³ dans le chai n°3 via l'implantation de fûts, d'une cuve et de dames-jeannes,
- pour l'ensemble du site :
 - la réalisation d'une noue de 250 m³ en limite sud du site,
 - la création d'une fosse d'extinction de 150 m³ au sud des installations en amont de la rétention déportée pour y faire transiter les écoulements accidentels en provenance des chais et des aires de dépotage,
 - la création d'une réserve incendie de 310 m³ avec trois aires de pompage au nord-est du site,
 - l'installation d'extincteurs de 50 kg dans les chais,
 - la mise à niveau de la protection foudre.

Le tableau suivant détaille le planning de réalisation des travaux.

Description	Echéance
Création de la réserve incendie	Juin 2021
Création de la fosse d'extinction et de la noue	Juin 2021
Mise à niveau de la protection foudre	Mars 2021
Déménagement du chai central	Décembre 2020
Aménagements intérieurs des chais	Juillet Août 2021

Tableau 10 : Planning des travaux

4.2 AMENAGEMENTS GENERAUX PROJETÉS

4.2.1 ACCES AUX CHAIS

Les accès du site ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

4.2.2 AIRES DE DEPOTAGE

Les deux aires de dépotages existantes seront conservées. Elles seront raccordées à la nouvelle fosse d'extinction.

4.2.3 LIMITATIONS D'ACCES

Les limitations d'accès resteront le même.

Le site est intégralement clôturé et des portails sont présents aux entrées. L'accès aux installations s'effectue uniquement sous l'encadrement d'un membre du personnel.

En dehors des heures d'exploitation, tous les locaux sont fermés à clé.

4.3 CAPACITES DES CHAIS EXISTANTS

La partie centrale de l'ancien chai ORECO sera maintenue vide. Les chais n°2 et 3 de part et d'autre seront remplies à hauteur de 499 m³ chacun au maximum.

Ainsi la QSP par chai sera la suivante :

- 430 m³ dans le chai n°1,
- 499 m³ dans le chai n°2,
- 499 m³ dans le chai n°3.

En synthèse, à la suite du projet, le site comportera les stockages d'alcool suivant :

Localisation	Contenant	Matériaux	Nbre	Capacité (hl)	Total par zone	TOTAL
Chai n°1	Tonneau	Bois	5	120	4 298 hl	1 428 m ³
	Cuve	Inox	10	127		
	Cuve	Inox	2	160		
	Cuve	Inox	2	270		
	Fûts	Bois	448	3,5		
Chai n°2	Fûts	Bois	1 340	3,5	4 990 hl	
	Cuve	Inox	1	300		
Chai n°3	Fûts	Bois	1 314	3,5	4 990 hl	

	Cuve	Inox	1	300		
	Dame-jeanne	Verre	360	0,25		

Tableau 11 : Capacité de stockage d'alcool actuelles

4.4 CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES

Le tableau suivant reprend les caractéristiques des constructions :

Composant		Chai n°1	Chai n°2	Chai n°3	
Dimensions	Longueur extérieure	22,90 m	47,94 m	42,39 m	
	Largeur extérieure	17,74 m	11,15 m	11,17 m	
	Longueur intérieure	21,90 m	45,18 m	39,82 m	
	Largeur intérieure	16,74 m	10,15 m	10,17 m	
	Surface intérieure	366 m ²	461 m ²	405 m ²	
	Hauteur sous ferme	Entre 5,64 et 5,83 m	4,5	5,12	
	Hauteur au faîtage	-	7,4	7,662	
Matériaux	Charpente	Bois	Bois	Bois	
	Toiture	Tuiles	Tuiles	Tuiles	
	Isolant Sous-plafond	-	-	-	
	Murs périphériques	Moellons	Moellons	Moellons	
	Murs de séparation intérieur	/	/	/	
	Nature du Sol	Béton	Béton	Béton	
Description des éléments de sécurité incendie	Portes extérieures	Nombre	3 soit environ 27 m ² de surface totale	1	2
		Matériaux	Bois	Métal	Métal
		Résistance au feu	-	E30	E30
	Portes intérieures	Nombre	0	1 CF 2h	2 CF 2h
		Exutoires	Nombre	4	2
	Exutoires	Surface utile	1 m ² soit 4 m ² au total	1 m ² soit 2 m ² au total	1 m ² + 1 m ² à créer
		Commandes	-	-	Automatique et manuelle sur le neuf
		Rétention	Type de rétention	Déportée de 250 m ³	Déportée de 250 m ³
	Intervention	Présence de PIA	Non - RIA	Non - RIA	Non - RIA
		Nombre et types d'extincteurs	4 extincteurs Poudre 9 kg 1 RIA	4 extincteurs poudre 9 kg 2 RIA	5 extincteurs poudre 9 kg 2 RIA
	Détection	Détection incendie	Oui	Oui	Oui
		Détection intrusion	Oui	Oui	Oui
		Télétransmission des alarmes	Oui	Oui	Oui
Contenus Inox		2 x 150 + 2 x 250 + 10 x 120	300 hl	300 hl	

Tableau 12 : Caractéristiques des constructions existantes et projetées

4.5 LES RESEAUX

4.5.1 LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Un talus sera créé au sud du site pour former une noue d'infiltration de 250 m³. Cette noue permettra l'infiltration des eaux pluviales débordant de la réserve incendie de 250 m³. Le séparateur d'hydrocarbures continuera à traiter les eaux pluviales avant leur rejet dans le bassin incendie.

Le risque de pollution chronique des sols et des nappes par l'infiltration directe des eaux de ruissellement d'un parking (ou d'une chaussée) peu circulé à travers une noue ou un fossé est quasiment nul.

Le tableau suivant précise les surfaces de toiture, de voiries et d'espaces verts existantes et projetées impactées par le projet.

Destination des eaux pluviales	Surface en m ²	
	Situation existante	Situation projetée
Structures	2149	2149
Voiries	2543	2543
Voies engins calcaire	468	568
Espaces verts	5094	4009
Bassins incendie et confinement	622	902
Noue		700
TOTAL	11 533 m²	11 533 m²

Tableau 13 : Répartition des surfaces de ruissèlement d'eaux pluviales

4.5.2 LA COLLECTE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS

La nature de l'activité du site ne changera pas. L'entreprise ne projette pas de production d'effluents industriels.

4.5.3 LA COLLECTE DES ECOULEMENTS ACCIDENTELS

Les écoulements accidentels de faible envergure seront récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits anti-pollution.

Pour les écoulements plus importants, les trois chais et les deux aires de dépotage seront connectés au bassin de rétention de 250 m³ via la fosse d'extinction de 150 m³. En cas de débordement du bassin de rétention, les écoulements seront dirigés vers la noue et en cas de débordement de la noue, les écoulements se dirigeront vers la parcelle agricole au sud-est. La création de la fosse d'extinction constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle dans la mesure où elle permettra d'éviter d'avoir des écoulements enflammés dans la rétention.

Structure	Chai 1	Chai 2	Chai 3
Surface	366 m ²	461 m ²	405 m ²
QSP	430 m ³	499 m ³	499 m ³
50 % QSP	215 m ³	250 m ³	250 m ³
Total rétention	215 m ³	250 m ³	250 m ³
Conformité réglementaire	Oui	Oui	Oui

Tableau 14 : Capacités de rétention projetées

4.5.4 LES TRANSFERTS PAR CANALISATIONS

L'entreprise ne prévoit pas l'implantation de canalisations fixes en caniveaux pour des transferts de chai à chai.

L'entreprise réalisera les transferts par canalisations mobiles. Celles-ci feront l'objet d'une surveillance permanente de leur état et de leur étanchéité.

4.6 DISPOSITIFS DE DETECTION, D'ALARME ET DE SURVEILLANCE

4.6.1 DETECTION INCENDIE

Les chai n°2 et n°3 seront raccordés au réseau de détection incendie existant. Ils seront pourvus de détecteurs de type détecteur de fumées et les alarmes seront télétransmises à la société STANLEY qui procédera à une levée de doute en appelant le responsable du site qui habite à moins de 2 minutes.

4.6.2 DETECTION INTRUSION

Seul le personnel de la société est autorisé à pénétrer dans les installations. Les chais sont fermés en dehors des horaires de travail. Ils ne sont ouverts que ponctuellement lors des interventions pour les opérations de transfert. Ils sont placés sous détection intrusion.

4.7 LES UTILITES

4.7.1 ELECTRICITE

Les chais n°2 et n°3 sont existants et ils étaient déjà raccordés au réseau électrique.

Les issues sont équipées de blocs autonomes de sécurité sur batteries.

Les appareils de protection, de commande et de manœuvre, sont contenus dans des enveloppes présentant un degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les appareils utilisant de l'énergie électrique (pompes...) situés à l'intérieur du chai sont au minimum de degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les équipements métalliques (réservoirs, cuves, canalisations) contenant des alcools sont mis à la terre et reliés par des liaisons équipotentielles.

L'entreprise étendra aux chais n°2 et n°3 le contrôle annuel des équipements électriques par l'APAVE.

4.7.2 CHAUFFAGE

Les installations ne seront pas chauffées.

4.7.3 TELECOMMUNICATION

Les personnels travaillant dans les chais et autres bâtiments du site disposent d'un terminal portable.

4.7.4 UTILITES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES MESURES DE MAITRISE DES RISQUES (MMR)

Les MMR sont alimentés en électricité via le réseau. En cas de coupure du courant, ils sont secourus par des batteries. Ces batteries alimentent :

- les blocs autonomes
- la détection incendie,
- leurs asservissements.

4.8 LES MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE

4.8.1 LA RESERVE INCENDIE

La réserve incendie existante de 250 m³ sera conservée. Une 2^e réserve incendie de 310 m³ sera créée au nord-est à proximité de l'entrée du site. Cette réserve sera pourvue de 3 aires de pompage.

4.8.2 LE RESEAU RIA

Un réseau R.I.A. est présent dans chaque chai. Il est alimenté en eau par le surpresseur du local RIA et une réserve de deux cuiviers béton de 20 m³.

4.8.3 LES EXTINCTEURS

Les chais sont déjà pourvus d'extincteurs vérifiés chaque année. Des extincteurs d'une puissance minimal de 144 B sont positionnés dans les chais de sorte que la distance maximale à parcourir pour atteindre l'extincteur le plus proche soit inférieure à 15 m.

L'entreprise dispose d'une liste d'extincteurs précisant leurs caractéristiques et localisation. Elle s'engage à fournir :

LOCALISATION	EXIGENCE REGLEMENTAIRE
Chais de stockage d'alcools	2 extincteurs de puissance extinctrice 144 B par chai Distance <15 m d'un extincteur en tout point du chai

Tableau 15 : Nombre d'extincteur minimum requis

Les vérifications font l'objet d'une consignation.

4.8.4 PROTECTION Foudre

Une Analyse du Risque Foudre et une étude technique ont été réalisées courant Juin 2020.

L'ARF a déterminé le besoin de la protection et de la prévention foudre et des installations à protéger. Les niveaux à obtenir sont les suivants :

Installations	Niveaux de Protection Foudre		
	IEPF	IIPF	Prévention
Aires de dépotage des EDV	Sans	Sans	Foudre sur chargement camions Avec mise à la terre
Chai1	Paratonnerre NPF IV	Parafoudres NPF IV d'entrée	Protection incendie manuelle
Chai 2	Sans	Parafoudres NPF IV d'entrée	Protection incendie manuelle
Chai 3	Sans	Sans	Protection incendie manuelle
Local Tampon	Sans	Sans	Sans

Tableau 16 : Synthèse des niveaux de protections foudre à atteindre sur les installations

L'étude technique conclue entre autres à la nécessité de remplacer le paratonnerre existant par un équivalent avec sa hampe, télétestable avec son testeur associé, ainsi que d'installer des parafoudres sur les lignes électriques.

4.9 FLUX MATIERES

Les tableaux suivants récapitulent les stocks et flux actuels et projetés de l'entreprise.

Produit	Quantité max en stock actuelle	Quantité max en stock projetée	Flux annuel 2019		Flux max Annuel projeté	
			Entrant	Sortant	Entrant	Sortant
Alcools	430 m ³	1428 m ³	510 m ³	700 m ³	510 m ³	420 m ³

Tableau 17 : Flux de matières sortantes

4.10 DECHETS

Le projet n'induit pas d'évolution de la production de déchets.

Désignation	Quantité produite	Provenance interne	Stockage interne	Elimination
Déchets divers (bureaux,) 20 01 01 20 01 08	<1 t/an <1 t/an	Papier DIB	Containers communaux Benne tout venants	Communauté de communes
Déchets verts 20 02 01	-	-	-	Sur place
Boue du séparateur d'hydrocarbures 13 05 02	1 m ³ /an	Séparateur d'hydrocarbures	Pompage	ORTEC SERVICE ENVIRONNEMENT

Tableau 18 : Productions de déchets

4.11 CONSOMMATIONS

Les tableaux suivants résument les consommations maximales annuelles existantes et projetées de l'entreprise.

PROVENANCE	USAGE	CONSOMMATIONS D'EAU			
		MOYENNE ANNUELLE		MAXIMALE JOURNALIERE	
		ACTUELLE	PROJETEE	ACTUELLE	PROJETEE
Eau de ville	Sanitaires, habitations...	10 m ³	10 m ³	0,1 m ³	0,1 m ³

Utilités	Usage	Consommation annuelle actuelle	Consommation annuelle projetée
Electricité	Eclairage, pompes, charges de chariot...	44 600 kWh	38 000 kWh

Tableau 19 : Consommations

La baisse de consommation électrique s'explique par le fait que l'élevage, une fois les fûts remplis, nécessitera peu d'énergie.